



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Délibération n°3.7 / 070421

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 27

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 1^{er} avril 2021

Acte exécutoire à compter du : le 8 avril 2021

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 27

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, DIEUDONNE Xavier, COGLIANDRO FRACCARO Virginie, SCHULTZ Daniel, MULLER Delphine, SUDROW Cédric, ARNOULD RIVATO Rachel.

Etaient absents avec procuration : 06

MMES et MM : HERR Nadia (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. LEONARD Cédric), BURGARD Elisabeth (Procuration à M. DIEUDONNE Xavier), WALTER Régis (Procuration à M. DIEUDONNE Xavier).

Etaient absents sans procuration : /

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales)

En application de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et du décret n°2021-296 du 19 mars 2021.

3.7 FINANCES ET BUDGET

Budget primitif 2021

Rapporteur : LEONARD Cédric

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le projet élaboré par Monsieur le Maire et présenté lors du Rapport d'Orientations Budgétaires le 11 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
25	8	0

Après les échanges entre MM Munier, Dalla Favera, Sudrow et Dieudonné, et Mme Kurtz,

VOTE le budget primitif principal de l'exercice 2021 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 857 486.00 €	21 857 486.00 €
Investissement	9 088 488.52 €	9 088 488.52 €

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission, le 8 avril 2021
Pour extrait conforme, Amnéville, le 8 avril 2021

Le Maire
Eric MUNIER

